



N° 130

Le Journal de Boissettes

Le Journal d'informations municipales - Septembre 2026



Élections municipales 2026

Directeur de la publication : Thierry SEGURA

Comité de rédaction : Katy PERCHEREAU, Marie CORNET-VERNET

Impression et mise en page : Imprilith - 5 rue de la Croix Blanche - 77310 Pringy

Parution 2026 : Février - Septembre

Tirage : 260 exemplaires - Distribution par l'équipe municipale

Mairie : 3 place de Verdun - 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05 - courriel : mairie@boissettes.fr

Consultez le site internet : www.boissettes.fr et téléchargez PanneauPocket

Chères Boissettaises, chers Boissettais,

Merci d'avoir renouvelé votre confiance à la liste que j'ai eu le plaisir de conduire au cours de ces élections municipales 2026.

Avec le printemps, est arrivée une nouvelle équipe municipale largement renouvelée et toujours aussi motivée.

Cette équipe au service des Boissettaises et Boissettais, vous la découvrirez en détail avec les rôles et missions de chacun, dans les pages de ce numéro.

Ces treize femmes et hommes représentent tous les quartiers, tous les âges... ou presque. Ils ou elles sont retraité(e)s ou encore en activité professionnelle. Certains font également partie d'associations de notre village ou des alentours. Tous ont à cœur de servir au mieux Boissettes et ses habitants. Vous les connaissez déjà pour la plupart, vous les rencontrerez dans votre rue, lors de cérémonies ou fêtes ou bien, sur rendez-vous.

Si la feuille de route de ce mandat évolue avec de nouvelles actions prévues, les objectifs, eux, demeurent :

- la préservation et l'embellissement de notre village ;
- la sécurité ;

- le bien vivre ensemble ;
- la transition écologique et la protection de l'environnement.

En dehors du fonctionnement quotidien (entretien des espaces et de la voirie, ainsi que la réalisation de travaux), l'un de nos principaux projets de ce début de mandat portera sur l'étude technique et financière pour la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection dans le village.

Par ailleurs, dans le cadre de mes délégations intercommunales, je continuerai à travailler avec la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et nos voisins et amis de Boissise-la-Bertrand sur l'aménagement d'un parcours « découverte de la biodiversité » sur les bords de Seine entre nos deux communes, sur le site de l'ex-carrière.

Vous le voyez l'équipe est déjà en place et au travail pour continuer à faire de Boissettes, un village où il fait bon vivre !

Bonne lecture et prenez soin de vous et de vos proches.

Thierry SEGURA



Sommaire

p 2

Edito / Agenda

p 3

- Interview de Lucas Carmona
- Zoom sur... l'ABSL

Informations communales

p 4-5

- Élections municipales
- Projets du nouveau mandat

p 6-7

- Finances 2025 et budget 2026

p 8-9

Actualités

- Travaux / Sécurité / Environnement / Vie locale

p 10-11

■ Vie scolaire

- Village d'enfants et d'adolescents

p 12-13

■ Partenaires territoriaux

Informations utiles

p 14

Histoire de Boissettes

p 15

Vie associative

p 16

Quiz / Etat civil / Bloc-notes

AGENDA

- 19 septembre de 10h à 19h

SMITOM-LOMBRIC : Journée Portes ouvertes

- 20 septembre à 12h30

Fête champêtre 2026

- 26 septembre 2026 à 18h

Boissettes en scène : Sacha Morin

- 27 septembre de 8h à 17h

La Rando du val de Seine 2026

- 25 octobre à 3h

Passage à l'heure d'hiver

- 31 octobre à 18h

Halloween

- 11 novembre à 11h

Commémoration – Armistice

- 21 novembre 2026 à 18h

Boissettes en scène : Trio Hélios

- 21 novembre 2026 à 19h30

Soirée Beaujolais Nouveau

- 6 décembre à 17h

Concert à l'église Saint-Louis : Ensemble Altaïr

- 6 décembre à 16h (Le Mée-sur-Seine)

Concert de l'orchestre Melun Val de Seine

- 9 décembre de 10h à 16h (Boissise-La-Bertrand)

SMITOM-LOMBRIC : collecte de textile

• Interview de Lucas Carmona

Q : Bonjour Lucas, tu es originaire de Boissettes, comment es-tu passé d'un parcours local au métier de mannequin ?

R : Bonjour ! Depuis mon plus jeune âge, on me disait que j'avais le profil pour évoluer dans le mannequinat, même si je n'y accordais pas vraiment d'importance au départ. Mes parents m'ont ensuite encouragé en m'offrant la création de mon Book en contactant un photographe rencontré lors d'un mariage, ce qui m'a permis de faire mes premiers pas ! J'ai commencé à partager du contenu progressivement sur les réseaux sociaux et, de fil en aiguille, cela a pris de l'ampleur. Des marques ainsi que des agences ont commencé à me contacter, ce qui m'a naturellement amené à envisager le mannequinat de manière plus professionnelle.



 @lucascarmna

Q : En quoi tes racines seine-et-marnaises influencent-elles ton parcours ou ta manière de travailler ?

R : Elles m'ont apporté une certaine authenticité et un sens des valeurs qui me suivent au quotidien. Grandir dans un environnement plus calme m'a appris à rester humble, à travailler sérieusement et à garder les pieds sur terre, même en évoluant dans un milieu aussi extravagant que le mannequinat. Je pense que cet ancrage me permet de rester aligné et constant, peu importe les opportunités qui se présentent !

Q : Quel message aimerais-tu transmettre aux jeunes de Seine-et-Marne qui rêvent de suivre un parcours similaire ?

R : Je voudrais leur dire que si l'on veut vraiment quelque chose, il faut s'en donner les moyens. Peu importe d'où l'on vient : tout est accessible avec du travail, de la persévérance, de la détermination et de la passion ! Les rêves ne sont pas faits pour rester des idées, ils sont faits pour être réalisés. Il faut oser se lancer, ne pas craindre les obstacles, car quoi qu'il arrive, il y en aura ! Avec du courage et de la patience, chaque étape devient une victoire et chaque rêve, une possibilité réelle !

Zoom sur...

L'ABSL, au cœur de la vie de Boissettes



Depuis juillet 1977, et tout au long de l'année, l'Association Boissettes Sports et Loisirs (ABSL) fait vivre le village grâce à l'engagement de ses bénévoles. Véritable moteur de la vie locale, elle organise de nombreuses manifestations qui rythment les saisons et favorisent les rencontres entre habitants.

Parmi les rendez-vous devenus incontournables figurent la fête champêtre, le concours de pétanque, les véhicules insolites, la soirée Beaujolais ou encore les concerts organisés dans l'église Saint-Louis. L'ABSL propose également des animations dédiées aux plus jeunes, avec Halloween, les lettres au Père Noël et la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques. En partenariat avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et la commune de Boissise-la-Bertrand, elle contribue aussi à la réussite des séances de cinéma de plein air, très appréciées des familles.

L'ABSL anime également plusieurs activités régulières : club de marche, club de jeux de cartes, club de pétanque et gestion du terrain de tennis municipal, offrant ainsi à chacun l'occasion de pratiquer une activité sportive ou de loisirs dans un esprit de convivialité.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

L'ABSL joue un rôle essentiel dans la vie du village et a besoin du soutien de tous. Chacun peut rejoindre l'association, même ponctuellement, que ce soit pour participer aux activités ou donner un coup de main lors des manifestations. Les bénévoles contribuent à faire de Boissettes une commune dynamique, conviviale et solidaire. Envoyez vos coordonnées et disponibilités à :

absl.boissettes@gmail.com

Élections municipales 2026 de Boissettes : une formalité !

Le 15 mars dernier, les habitants de notre doux village de Boissettes ont élu le nouveau conseil municipal haut la main.

La parité

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Le but étant de favoriser la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Cependant, il arrive que dans les petites communes, il soit parfois compliqué de respecter cette parité. Heureusement qu'à Boissettes, nous avons la chance d'avoir un vivier d'habitantes et habitants motivés pour s'impliquer dans la vie de notre village.

Les résultats

Lors de ces élections du 15 mars 2026, une seule liste était en lice, composée de 11 conseillers (5 femmes et 6 hommes) et deux remplaçants. Un seul tour a été nécessaire pour élire ce conseil puisqu'une seule liste avait été déposée auprès de la préfecture. Il y a eu 192 votants sur 319 inscrits sur la liste électorale, soit 60 % de votants, ce qui est une très bonne moyenne en comparaison avec d'autres communes.

Il faut néanmoins compter 5 votes nuls et 6 blancs, ce qui fait 181 suffrages exprimés.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'usage, lors du premier conseil municipal qui s'est tenu le 3 avril, le conseil a élu :



le maire,
M. Thierry Segura



le premier adjoint,
M. Philippe Barrault,
délégué aux Travaux, à
l'Environnement et à la Sécurité



la seconde adjointe,
M^{me} Marie Cornet-Vernet,
déléguée aux Affaires
administratives et financières



le troisième adjoint,
M. Grégory Thibaud,
délégué à l'Urbanisme

Les autres membres étant :



M^{me} Katy Perchereau,
Communication, Vie
associative et Vie scolaire



M^{me} Christine Pince,
Solidarité, CCAS
et Vie scolaire



M^{me} Sonia Cornebise,
Développement durable et
biodiversité et Communication



M^{me} Oriane Podevin,
Environnement, Sécurité, Solidarité
et Développement durable



M. Pierre de Montalembert,
Affaires juridiques



M. Romain Suinot,
Vie associative, Culture
et Urbanisme



M. Jean-Paul Anglade,
Subventions

Et les deux remplaçants :



M^{me} Jacqueline Lefevre



M. Franck Grévisse

Projets du nouveau mandat

PRÉSERVATION/EMBELLISSEMENT VILLAGE

- ✓ **Rénover la voirie :**
 - Rue des sables (à la fin des travaux des maisons du nouveau lotissement),
 - Chemin des Praillons (aire retournement)
- ✓ **Enfouir les réseaux** (élec, fibre, éclairage public) : avenue du Général de Gaulle
- ✓ **Aménager**
 - Parcours de santé (agrès + basket 3x3)
 - Bord de Seine entre Boissettes et Boissise la Bertrand (parc des Fouilles)
 - Chemins communaux « oubliés »
- ✓ **Maîtriser l'Urbanisme** et la densification du Village (logements)
- ✓ **Déménager les services techniques** dans des locaux adaptés
- ✓ **Végétaliser** les accotements de l'avenue du Général de Gaulle (secteurs non boisés ou non enherbés)

SÉCURITÉ

- ✓ **Installer** un système de vidéoprotection
- ✓ **Étudier** l'adhésion à la Police Intercommunale
- ✓ **Étudier** la mise en place d'un dispositif type « Voisins Vigilants »

BIEN VIVRE ENSEMBLE

- ✓ **Intégrer** les nouveaux habitants
- ✓ **Créer une aire de jeux** pour les enfants dans le cœur du village (après les travaux du nouveau lotissement des sables)
- ✓ **Développer partenariats** avec Boissise la Bertrand (ciné en plein air, fêtes, concours sportifs, expos...)
- ✓ **Proposer/inciter** à la création d'une association « des aînés »

ENVIRONNEMENT

- ✓ **Organiser des journées de nettoyage** des bois et espaces communs
- ✓ **Installer des poubelles** de rue à tri sélectif
- ✓ **Aménager/nettoyer** les chemins communaux
- ✓ **Étudier l'aménagement d'une liaison douce** entre les Uzelles et le centre village
- ✓ **Lutter contre** les dépôts sauvages et les nuisances sonores
- ✓ **Créer et animer** un potager pédagogique
- ✓ **Installer des bornes de recharge** de véhicules électriques au cœur du village

Compte Financier Unique 2025

Lors de la séance du 3 avril 2026, le conseil municipal a voté à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2025 et le résultat 2025 (détails en chiffres ci-dessous).

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent globalement avec des augmentations de tarifs du côté des prestataires et des réductions de charges de notre côté.

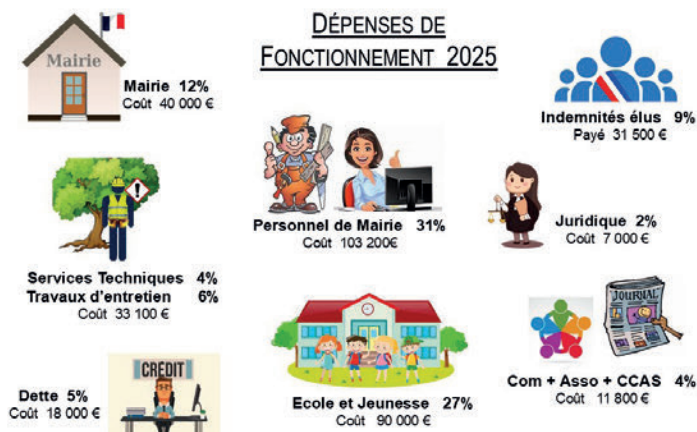
Seul le pôle École et Jeunesse subit une augmentation de ses dépenses de 20 000 € due à l'augmentation des coûts globaux et de l'ouverture de la 6^e classe.

Cette augmentation de charge n'est pas compensée par une augmentation des recettes de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement de la commune sont stables par rapport à 2024.

Côté investissement, le projet de construction du Centre technique municipal ne débutera qu'en 2026 ce qui explique le faible montant d'investissements en 2025.

BILAN FINANCIER DE 2025		
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	+ 376 463,71 €	+ 114 258,52 €
Dépenses	+ 334 624,59 €	+ 147 568,32 €
Résultats 2025	+ 41 839,12 €	- 33 309,80 €
Résultats cumulés	+ 384 299,75 €	- 37 658,35 €

Le CFU 2025 en chiffres et en images

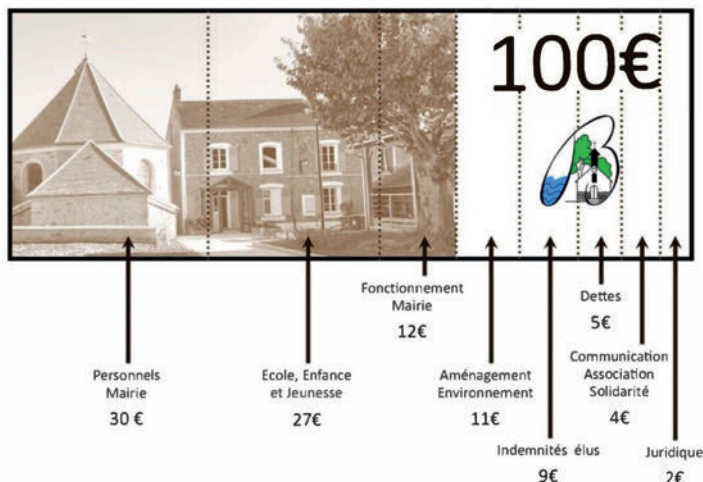


Budget Primitif 2026

Lors de la séance du 17 avril 2026, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2026.

Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2026 est équilibré à hauteur de 776 021,75 €. Il inclut le cumul des exercices précédents s'élevant à un peu plus de 384 000 €. Les dépenses de fonctionnement de la mairie prévues pour l'exercice 2026 se répartissent comme suit si elles étaient ramenées à 100 € :



Les investissements

Le budget d'investissement 2026 est équilibré à hauteur de 1 496 089,35 € et permettra de réaliser de nouveaux projets d'aménagement :

► La construction de la Maison des Associations s'est terminée avec l'aménagement de la cuisine et la réalisation d'un chemin PMR éclairé en extérieur.



► Les travaux des nouveaux services techniques commenceront à l'automne 2026. Ils se situeront derrière la mairie.



► Le budget 2026 inclus également la réfection de l'aire de retournement du Chemin des Praillons ainsi que le carrefour en triangle Avenue Charles de Gaulle aux Uzelles, l'achat de matériel technique et informatique, la réalisation de travaux dont la restauration du tableau « Le Pénitent » situé dans l'Église Saint-Louis et les études pour la mise en place d'une vidéoprotection dans le village.

Zoom sur les projets de vidéoprotection et d'adhésion à la police municipale intercommunale (PMI)



Conformément au programme présenté par la nouvelle équipe municipale, l'étude des projets de vidéoprotection et d'adhésion à la PMI a débuté dès le printemps 2026.

Vidéoprotection

Avec l'aide avec la police nationale, les emplacements d'une dizaine de caméras ont été définis et notre dossier d'agrément passera en commission préfectorale fin septembre 2026.

Des devis ont été établis pour :

- équiper la commune d'une dizaine de caméras de surveillance qui seront placées à des points stratégiques du village ;
- construire au sein de la mairie une pièce avec accès restreint et sécurisé, où seront enregistrées les images des caméras, conformément à la législation en vigueur.

Les dossiers de subventions, pour les dépenses d'investissement, sont en cours de réalisation.

En plus de ces dépenses d'investissement, viendront s'ajouter des dépenses de fonctionnement annuelles : la gestion des caméras ; la participation à la PMI.

Ces deux projets ont pour but d'améliorer la sécurité au sein du village, de limiter les dépôts sauvages et d'aider les polices nationale et intercommunale dans leurs missions.

Mais ils auront également de réels coûts supplémentaires de fonctionnement qui pèseront sur nos budgets municipaux, dépenses que la commune ne peut absorber avec ses seules ressources actuelles.

En conséquence, après avoir refusé d'augmenter les taux d'imposition locale durant onze années consécutives, le conseil municipal a voté une augmentation de la part communale des taxes locales de 7 % à partir de 2026.

Part communale	de 2015 à 2025	2026
Taxe Foncière sur le bâti	29,17 %	31,17 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	27,95 %	29,95 %
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	9,23 %	11,23 %



FINANCES PUBLIQUES

Zoom sur les taxes locales

Savez-vous à qui est reversé l'argent de votre taxe foncière ?
La commune ? Le département ? La région ?

Depuis la réforme de 2020, l'intégralité des taxes foncières prélevées est reversée aux communes et intercommunalités. Cet impôt sert donc à financer les budgets des collectivités locales en lien direct avec vous.

Comment lire et comprendre votre feuille de taxes foncières ?

	1	2	3	4	5	6	
Taxes foncières 2025	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2024	29,17 %	%	0,54 %	0,587 %	10,09 %	0,30 %	
Taux 2025	29,17 %	%	0,54 %	0,566 %	10,09 %	0,273 %	
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							

1 COMMUNE

La taxe foncière alimente le budget de la commune, contribuant à son fonctionnement annuel et à ses investissements futurs.

Le taux de cette colonne est décidé et voté chaque année par le conseil municipal de la commune.

2 SYNDICAT DE COMMUNES

Boissettes n'appartient à aucun syndicat de communes. Aucun taux n'est donc applicable pour Boissettes dans cette colonne.

3 INTERCOMMUNALITÉ

Boissettes appartient à la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS).

Le taux de cette colonne est décidé et voté chaque année par le Conseil communautaire de la CAMVS.

4 TAXES SPÉCIALES

Elles financent des projets spécifiques d'infrastructures comme la réparation d'une infrastructure ou d'une nouvelle structure.

Le taux de cette colonne est temporaire et calculé par les services fiscaux chaque année.

5 TAXE ORDURES MÉNAGÈRES

Cet impôt sert à payer la collecte des ordures ménagères.

C'est la seule taxe qui peut-être récupérée par les bailleurs auprès de leurs locataires.

Le taux de cette colonne est décidé et voté par la CAMVS chaque année et permet de payer le SMITOM.

6 TAXE GEMAPI

Cet impôt est destiné à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le taux de cette colonne n'est pas voté, il est calculé chaque année en fonction des dépenses GEMAPI de l'année N-1 au niveau de l'agglomération.

Travaux

Nouvelles plantations

Quelques travaux ont été réalisés sur le rond-point entre la rue Brouard et la rue du Mont aux Lièvres afin d'embellir la parcelle. Vous avez sûrement eu l'occasion de profiter des nouvelles plantations durant l'été.



Aménagement du triangle des Uzelles

Pour compléter la fin de la construction du village d'enfants, le carrefour a été modifié afin de sécuriser cette zone. Un îlot directionnel accompagné d'un stop améliore la visibilité lorsque l'on sort de la nouvelle rue Suzanne Masson.



Sécurité



Cambriolages : rappel des bons gestes et appel à vigilance

Face à la recrudescence des cambriolages, la municipalité appelle chacun à redoubler de vigilance et rappelle l'importance d'adopter les bons réflexes : fermer portes et fenêtres, même en cas d'absence de courte durée, et signaler tout comportement suspect en appelant le 17. La vigilance de tous contribue à renforcer la sécurité de notre commune.



Feux de jardin interdits

Les incendies qui ont touché la forêt de Fontainebleau durant cet été nous rappelle avec force à quel point notre territoire est vulnérable face au risque de feu. C'est également le cas de nos jardins et espaces publics, la plus grande vigilance est donc de mise. Il est important de rappeler que le brûlage des déchets verts à l'air libre – y compris dans les incinérateurs de jardin – est interdit. Un feu de jardin peut rapidement devenir incontrôlable et être à l'origine d'un incendie aux conséquences dramatiques, particulièrement en ces périodes de sécheresse et de fortes chaleurs.

EDPM : nouvelle réglementation

Depuis le 3 juillet, un arrêté préfectoral rend obligatoire le port d'un casque homologué et correctement attaché, ainsi que le port d'un gilet ou d'un équipement rétro réfléchissant, de jour comme de nuit, pour les trottinettes et patinettes électriques, les gyropodes, monoroues et hoverboards. Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende de 35 €.

Nous rappelons à nos usagers que :

- l'usage de ces engins est interdit aux personnes de moins de 14 ans ;
- la vitesse maximale autorisée est de 25 km/h ;
- les engins doivent être munis de freins, d'avertisseurs sonores, de feux de positions avant et arrière et de bandes réfléchissantes latérales.

Les nouveaux Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM)



LA MONOROUÉ
OU GYROPODE



LA TROTINETTE
ÉLECTRIQUE



L'HOVERBOARD
OU GYROSKATE



LE GYROPODE
OU SEGWAY

Environnement

Dépôts sauvages

La commune a de nouveau été confrontée à plusieurs dépôts sauvages, devant le cimetière, dans la rue Paul Gillon et à proximité du parcours de santé. Le coût d'évacuation des déchets incombe entièrement à la commune si aucun responsable n'est désigné. Si vous êtes témoin d'un comportement suspect ou si vous pouvez relever une plaque d'immatriculation, merci d'en informer la mairie.



La Maison des associations officiellement inaugurée

Le samedi 30 mai, la Maison des Associations (MDA) a ouvert officiellement ses portes lors d'une cérémonie réunissant M. le maire, le conseil municipal, de nombreux habitants et des représentants d'associations boissettaises : l'ABSL ainsi que le Club nautique des Praillons, représenté par M. Leclaire, président, et M. Baillet, trésorier.

Dans son allocution, M. le maire a retracé les principales étapes de ce projet, de sa conception à sa réalisation, en rappelant l'engagement de la commune et le soutien des partenaires ayant contribué à son financement. Il a ensuite procédé à la remise symbolique de la clé de la MDA à Pierre-André Perchereau, président de l'ABSL, à qui la commune a confié la gestion et l'entretien. Le traditionnel « couper de ruban » a ensuite marqué l'ouverture officielle de ce nouvel espace, destiné

à accueillir la vie associative de Boissettes. La cérémonie s'est achevée autour du verre de l'amitié permettant aux participants de découvrir ce tout nouveau bâtiment.

Depuis fin juillet, cet équipement a été complété par un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), doté d'un éclairage à détection de présence. Cet aménagement renforce l'accessibilité et le confort d'utilisation de la MDA.



Commémorations du 8 mai

La cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée en présence des élus et du conseil municipal des enfants (CME).

Après la lecture du message officiel de Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants, et d'Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants, par M. le maire, le CME a rendu un hommage particulièrement émouvant en lisant un texte de Paul Éluard dédié à Gabriel Péri, puis le poème *Ce cœur qui haïssait la guerre* de Robert Desnos.

Cette cérémonie a permis de transmettre le devoir de mémoire et les valeurs de paix et de liberté.

Un arbre à planter dans le parc communal a été préféré aux traditionnelles fleurs coupées.

Un apéritif convivial, organisé et offert par l'ABSL, a réuni les participants dans un moment d'échanges et de partage.





Conseil municipal des enfants

Pour le second semestre de leur mandat, nos jeunes conseillers ont multiplié les actions et les visites.

- * Visite du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Fargeau-Ponthierry avec le Lieutenant M. Olivier Decarreau.

- * Visite du site de production d'eau potable Veolia à Boissise-la-Bertrand avec Lisa Adaius et Laurence Fabre.

- * Confection de nichoirs pour oiseaux.

- * Confection de roses en papier avec Véronique et les pensionnaires de la maison de retraite des Bruyères, un moment hors du temps pour tout le monde.

- * Création d'un banc de l'amitié dans la cour de récréation de l'école des Fontaines, ainsi tout enfant se sentant triste ou seul peut s'y assoir et y trouver réconfort de la part de ses pairs.

Quelle belle initiative et idée !

Vie scolaire

L'école fait son opéra

Dans le cadre du projet Opéra mené par l'ensemble de notre école, l'école les Fontaines, nous avons travaillé depuis la rentrée sur notre spectacle musical de fin d'année « Émile au cinéma ».

Nous avons ainsi appris six chansons que nous avons répétées chaque semaine avec la classe des CE2/CM2. Les répétitions avec l'ensemble de l'école ont permis de mettre au point et finaliser la mise en scène de notre spectacle.

Tout au long de notre projet, une conseillère pédagogique départementale nous a également aidé en nous apportant de précieux conseils sur notre manière de chanter et l'énergie que l'on devait apporter dans notre prestation.

En mars, les enfants volontaires ont passé des castings pour les rôles d'acteurs et de lecteurs.

En avril, l'ensemble de l'école a assisté à un spectacle d'opéra à l'auditorium de Boissettes, mis à disposition par son propriétaire, M. Thierry Fouquet. Cette merveilleuse représentation interprétée par trois artistes de renommée internationale nous a permis de découvrir

un véritable opéra, avec des chants en italien et en allemand et une histoire mise en scène par les chanteurs. À la fin de la représentation, ces artistes nous ont expliqué ce qu'est une œuvre d'opéra et ont répondu à nos questions.



En mai, tous les élèves ont eu la chance de visiter le célèbre Opéra Garnier à Paris.

La guide nous y a fait découvrir plusieurs salles. La visite a débuté au niveau de la Rotonde, pièce à l'entrée de l'Opéra, où le prénom de l'architecte, Charles Garnier ainsi que les dates de construction de l'opéra sont indiqués sur le plafond.

Nous nous sommes ensuite rendus dans le Grand Foyer, dont le plafond est

orné de multiples peintures. Dans cette somptueuse pièce dorée, la guide nous a présenté des histoires de la mythologie. Nous avons ainsi découvert le mythe du héros grec Orphée au travers de sa représentation peinte sur le plafond du Grand Foyer.

La visite s'est achevée dans la salle de spectacle, où nous avons pu également admirer le plafond, qui a été rénové dans les années 1960 afin de le moderniser et d'attirer de nouveau les spectateurs. Il est orné de peintures représentant de nombreux musiciens et des œuvres célèbres jouées à l'Opéra Garnier comme « Le Lac des Cygnes » de Tchaïkovski.



Nous avons clôturé ce beau projet enrichissant à l'Escale, le 30 juin, avec la représentation de notre spectacle musical, devant nos familles et amis.

Les élèves de CE2/CM1



Mimmouna

de tous les professionnels engagés auprès des enfants et des jeunes accompagnés par La Boissierelle. Les échanges ont permis de mieux faire connaître la vie du village, les valeurs de la Fondation Action Enfance et l'importance du travail mené au quotidien pour offrir aux enfants un cadre stable, sécurisant et porteur d'avenir. Cette inauguration a également permis de réunir toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce projet de reconstruction : partenaires institutionnels, entreprises, élus, professionnels, bénévoles et soutiens de la Fondation. Chacun a pu mesurer le chemin parcouru et la portée humaine de ce projet ambitieux. Une belle réussite collective au service de ceux qui le méritent pleinement.

Le 20 juin le village a célébré sa traditionnelle fête de l'été. Ce moment convivial est venu clôturer l'année scolaire dans une ambiance chaleureuse et festive. L'occasion, une nouvelle fois, de partager un temps collectif, de valoriser les projets menés tout au long de l'année et de réunir familles, partenaires et équipes autour des jeunes accueillis.



Le 8 avril dernier, le Village d'enfants et d'adolescents de La Boissierelle a eu le plaisir d'inaugurer le nouvel écovillage entièrement reconstruit ainsi que la nouvelle Impasse Suzanne Masson, à l'occasion d'une journée chaleureuse et conviviale réunissant près de 180 personnes.

Sous un soleil printanier particulièrement apprécié, élus, partenaires, professionnels, habitants et amis du village ont pu découvrir les nouveaux espaces de vie et visiter les maisons qui accueillent désormais les enfants dans un cadre moderne, chaleureux et particulièrement adapté à leurs besoins.

Cette journée s'est déroulée en présence d'Alain David, président de la Fondation Action Enfance, de M. Segura, maire de Boissettes, ainsi que de M. Jean-François Parigi, président du département de Seine-et-Marne, aux côtés de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Au-delà de l'inauguration d'un lieu, cette journée a surtout été l'occasion de mettre en lumière le travail quotidien des équipes éducatives et



De gauche à droite : J.-F. Parigi, Mimmouna, B. Gerin, A. David, J.-L. Masson, A. Gbiorczyk, T. Segura, F. Vernin, K. Mebarek et O. Delmer



De gauche à droite : B. Gerin, J.-L. Masson et A. David

Est ensuite venu le temps des vacances, particulièrement important pour les enfants accompagnés. Comme chaque année, de nombreux départs ont été organisés afin de permettre à chacun de bénéficier d'un véritable temps de respiration, de découverte et de loisirs. Certains enfants sont partis avec leurs éducateurs dans le cadre de séjours organisés par les maisons, favorisant les moments de vie partagée et les souvenirs communs. D'autres ont eu la possibilité de découvrir de nouveaux horizons à travers des colonies de vacances adaptées à leurs envies et à leurs besoins. Ces temps de vacances, toujours très attendus, participent pleinement à l'épanouissement des enfants et à la construction de souvenirs positifs, essentiels dans leur parcours de vie.

Benoist GERIN, Directeur du Village d'Enfants et d'Adolescents La Boissierelle

LE BOIS DE BRÉVIANDE : HISTOIRE D'UNE MÉTAMORPHOSE...

Depuis 2020, une politique de restauration et de sécurisation des espaces a été engagée dans le bois de Bréviande. Les travaux sont pilotés par Île-de-France Nature, concepteur, maître d'ouvrage et gestionnaire du site.

Fin mai 2026 : fin des travaux de la clairière nord du Bois de Bréviande. Avec la réalisation du sentier de découverte naturaliste du Bois de la Tour en 2025, il constitue la seconde étape d'un chantier de plus grande envergure, visant à redonner à ce secteur de 210 hectares une qualité paysagère et écologique conforme à ses fonctions de nature et de loisirs. Une métamorphose en plusieurs étapes.

Phase 1 : aménagement d'un sentier de découverte naturaliste

En 2024-2025, un sentier de découverte naturaliste d'1,5 km a été aménagé autour des anciennes sablières du Bois de la Tour. Des travaux de restauration écologique ont d'abord été réalisés, avec la réouverture des mares et des milieux sableux, colonisés par des essences pionnières. Un travail sur la protection des talus, érodés par les passages des deux-roues, a été conduit en parallèle afin de protéger cet habitat rare, abritant de

nombreuses espèces d'insectes. Au bord du sentier, des mobiliers ont été installés pour profiter de pauses contemplatives et pédagogiques.

Phase 2 : la clairière-arboretum

En 2025-2026, le réaménagement des 5 hectares de la clairière nord, secteur le plus fréquenté du bois, a permis de redonner au site une qualité paysagère attendue, de restaurer les milieux naturels en présence, de valoriser l'arboretum existant et de prévenir toute réinstallation illicite.

Le bois de Bréviande présentait plusieurs problématiques : le déséquipement progressif des aménagements usés par le temps ; des dégradations et pratiques interdites : stationnements et dépôts sauvages, campements illégaux, feux et barbecues... ; la propagation de maladies touchant les essences d'arbres les plus répandues dans nos forêts franciliennes (Châtaignier, Erable, Frêne).

Le projet paysager a donc essentiellement consisté à : valoriser et étendre l'arbooretum ; retravailler les lisières, les bosquets et les entrées (limiter le compactage des sols par le piétinement) ; revoir le réseau de circulations dans un but de lisibilité spatiale ; redé-

finir les surfaces de prairies en gestion différenciée et la strate arborée, pour bénéficier d'ambiances variées entre soleil et ombre.

Phase 3 à venir : la restructuration du parking forestier

En 2027-2028, la prochaine étape sera la restructuration et la renaturation partielle de la grande boucle de parking forestier du bois de Bréviande.

Pour mieux protéger le site des mésusages et amplifier le milieu forestier, les places de stationnements seront regroupées à l'entrée du parking à proximité de la D346. L'accessibilité à tous sera prise en compte et une signalétique d'accueil permettra aux visiteurs de se repérer pour la suite de leur parcours. Selon le secteur, la voirie sera transformée en allée forestière ou renaturée. Pour retrouver la forêt, il faudra désartificialiser les sols afin de garantir la reprise des dynamiques sylvicoles. Les tas de terre visibles, stockés le long des voiries du parking, sont issus des terrassements de la 2^e phase de travaux. Ils seront réemployés sur place, comme ressource pour restaurer les sols forestiers dans une logique d'économie circulaire. Les études opérationnelles démarreront au 4^e trimestre 2026.



Plus d'infos sur <https://www.iledefrance-nature.fr/>



SMITOM-LOMBRIC : un chantier hors norme pour un centre de tri grand format

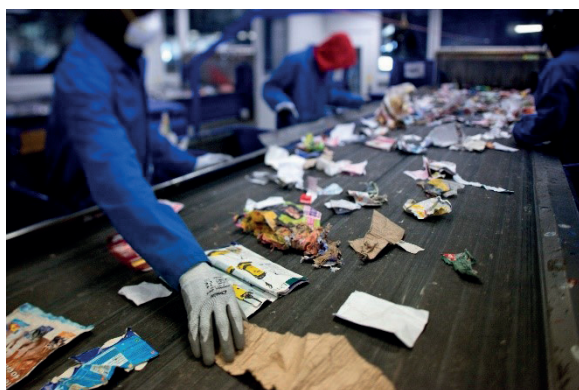
Mise en service du nouveau centre de tri en mai 2026. C'est l'un des plus grands chantiers industriels du territoire qui s'achève à Vaux-le-Pénil : 7 mois de gros œuvre, 25 000 m³ de terrassement, 3 500 m³ de béton et 6 000 m² de radier.

Pensé pour répondre à l'extension des consignes de tri et aux besoins croissants du territoire, l'équipement augmente considérablement ses capacités de traitement. Il triera les emballages de près de la moitié de la Seine-et-Marne, au-delà du seul périmètre du SMITOM-LOMBRIC.

À l'intérieur, l'équipement a été pensé en conséquence : plus de 100 tapis, 32 postes de tri, 9 trieurs optiques, séparateurs balistiques, cribles, silos, presses et systèmes d'aspiration performants. Jusqu'à 45 personnes mobilisées simultanément sur le chantier ont contribué à faire sortir de terre cet outil industriel majeur.

Ce centre de tri nouvelle génération marque une étape décisive : un équipement moderne, dimensionné pour l'avenir, au service d'un tri plus performant et d'une économie circulaire renforcée en Seine-et-Marne.

Le SMITOM-LOMBRIC a 30 ans ! Rendez-vous le samedi 19 septembre 2026 à Vaux-le-Pénil pour une journée « Portes ouvertes » spéciale anniversaire.



30 000 tonnes d'emballages traitées par an en 2x8, jusqu'à **36 000 tonnes** en 3x8.

Contre **15 000 tonnes** en moyenne dans l'ancien centre de tri.

Plus d'infos sur <https://www.lombric.com/>

Informations utiles

Navigo Liberté+ : une nouvelle façon de voyager en Île-de-France

Depuis le 1^{er} janvier 2026, Navigo Liberté+ est accessible sur l'ensemble du réseau francilien. Cette formule permet de voyager sans acheter de titre de transport à l'avance : les trajets sont simplement comptabilisés et facturés le mois suivant, en fonction de leur utilisation.

Avec Navigo Liberté+, les voyageurs bénéficient d'un tarif avantageux par rapport à l'achat de tickets à l'unité, tout en profitant de correspondances incluses pendant deux heures entre métro, RER, train, tramway et bus (selon les conditions du réseau).

Pratique et économique pour les déplacements occasionnels, ce service est disponible avec un passe Navigo personnalisé. Les habitants intéressés peuvent souscrire en ligne, dans les agences commerciales ou aux guichets des transporteurs.

Plus d'infos sur <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>



© IDFM

Histoire de Boissettes

PAUL ADRIEN GILLON

(1853-1934), Maire de Boissettes pendant deux mandats

PARTIE 2



Un généreux donateur

Paul Adrien Gillon est un généreux donateur. En 1930, Il a fait un don de 25 000 francs à la commune pour participer au financement des travaux de surélévation de la mairie et éviter ainsi les déconvenues de crues légendaires comme en 1910.

Par ailleurs, il met à la disposition de la commune une somme de 20 000 francs au titre d'un emprunt à 3 % qui est formalisé avec l'aval de la comptabilité publique.

Ce prêt a pour but d'édifier une maison attenante à l'école (la mairie aujourd'hui) pour le logement du garde champêtre, de la téléphonie (pour les habitants), de la construction d'un préau avec WC (actuel dépôt du matériel à usage d'entretien). Cette maison attenante a ensuite été affectée au logement du garde champêtre jusqu'à son départ à la retraite. Elle est toujours propriété de la commune pour deux appartements à usage locatif.



La plaque en 2026

Dans une correspondance du 21 juillet 1930 à sa fille, le maire de Boissettes, M. Crépatte, précise « que la rue de l'Église n'a pas de plaque, que ce nom lui a été donné par les habitants du village assez récemment et qu'antérieurement elle se nommait rue du lavoir » (cf. les articles sur l'histoire du bateau-lavoir de Boissettes en bas de cette rue).

Extrait de la lettre de remerciement de Paul Gillon au maire et aux élus. « En avançant cette heure (son décès NDLR) vous



Inauguration de la rue Paul Gillon, 1930

avez voulu, je pense, rendre sans tarder, un hommage public à mes longs services, à mon souci constant de maintenir entre tous les habitants l'esprit de concorde et de solidarité. Plus que jamais, en un mot, de faire de Boissettes un village modèle ».

Boissettes, un attachement familial

Ses descendants sont-ils encore à Boissettes ?

La réponse est oui ! Son fils, André Gillon (1880-1969), fut également l'un des directeurs de la Maison Larousse. Il créa en 1922 les Nouvelles littéraires et conserva la maison familiale. Sa petite fille, Catherine Chicandard, ancienne conseillère municipale, a été rédactrice d'éditions aux éditions Gautier-Languereau (Bécassine) pendant plus de 40 ans et a rédigé pendant des années le Journal de Boissettes. Elle a vécu à Boissettes dans la maison familiale jusqu'à la fin de ses jours. Son arrière-petite-fille, Sonia Cornebise, habite Boissettes et est conseillère municipale depuis les élections municipales de mars 2026.



Boissettes en Ile-de-France
Propriété de M. Paul-Adrien Gillon
Lithographie originale
de Robert Bonfils,
source BNF, cote VE-979-PET FOL

Xavier Daras

Avec nos remerciements à Sonia Cornebise pour
l'accès aux archives de sa famille et sa contribution
rédactionnelle et historique

Les sources :

https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Paul_Adrien_Gillon/121437
<https://www.imec-archives.com/matieres-premieres/blogs/blog/les-employes-des-editions-larousse-dans-la-grande-guerre>

Assemblée générale de l'ABSL

Le samedi 4 avril, en l'absence du président François Rigaut démissionnaire pour cause de déménagement, c'est Jean-Pierre Legrand, trésorier qui ouvre la séance et relate les événements et activités qui se sont déroulés en 2025 avec un taux de participation et de satisfaction élevés.

Pierre-André Perchereau, trésorier adjoint, commente point par point le bilan financier de l'année écoulée dont le solde positif s'élève à 2 986,80 €.

Jean-Pierre Legrand présente ensuite les projets 2026 traduits en termes de budget prévisionnel et commentés à l'écran par Pierre-André Perchereau. Le budget est à l'équilibre grâce à une gestion au plus près des besoins et à la reconduction de la subvention municipale de 1 650 €.

La cotisation annuelle reste inchangée à 10 €. Le tarif annuel de l'activité "Jeux de société" passe à 10 € ; celui des autres activités n'est pas modifié.

Comme le permet ses statuts, le Conseil d'administration de l'ABSL réuni le 13 mars, a approuvé deux nouvelles candidatures, Jessica Jouenne et Frédéric Lefèvre et passe ainsi à 13 membres.

Il a élu à l'unanimité Pierre-André Perchereau pour occuper le poste vacant de président.

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée générale... et célébrées par un apéritif de clôture convivial !



Chasse aux œufs joyeuse et animée

Le dimanche 5 avril, une quarantaine d'enfants, curieux et excités attendent le top départ fixé à 16 h pour courir à la recherche des nombreux œufs de plastique colorés cachés dans un périmètre balisé du parc communal. Ils sont si rapides qu'ils doivent ensuite faire la queue pour échanger leur butin contre des cocos en vrai chocolat qu'ils posent soigneusement dans un petit panier ou un sac ou fourrent sans façon dans leurs poches. Les adultes ou les enfants plus grands aident les petits à trouver, ainsi personne n'est oublié dans la distribution.

Pour mémoire 243 œufs en chocolat et 12 paquets de petits bonbons ont été partagés entre tous les enfants présents dont beaucoup sont restés ensuite pour jouer au grand air.



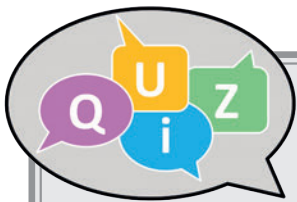
Participation record au concours de pétanque du 14 juin

Trop nombreux pour les trois terrains aménagés, les 48 boulistes ont également joué sur trois boulodromes improvisés en ce dimanche largement ensoleillé mais pas encore caniculaire. À la pause méridienne, apéritif offert à tous – familles et supporters – par l'ABSL suivi par un repas prolongé et animé qui a réuni près de 70 personnes autour du traditionnel saucisses/frites. Le tournoi s'est terminé à 19 h 30 par la remise de coupes et cadeaux aux équipes victorieuses : Jacqueline et Roland grands vainqueurs, suivis par Sandy et Jean-Jacques.



La traversée de Boissettes en véhicules insolites annulée

Contrairement à ce qui vous avait été annoncé, nous avons dû annuler cet événement prévu le 27 juin. En cela nous nous sommes conformés à l'arrêté préfectoral de canicule en vigueur. La prochaine édition aura lieu en juin 2027 et sera désormais biennale.



Réponse au QUIZ N° 6 :

Qui est le célèbre créateur de caractères ayant vécu à Boissettes ?

Indice : Attention à la difficulté polysémique.

La réponse : Il faut comprendre « caractères » surtout au pluriel dans le sens « caractère typographique » : c'est Georges Peignot qui est un créateur de caractères typographiques et le dirigeant d'une fonderie.

C'est une des personnes les plus connues ayant vécu à Boissettes. Il est curieux qu'aucune rue de Boissettes ne porte son nom. Le prochain numéro du journal présentera un résumé de sa vie.

Une lectrice assidue du journal, M^{me} Joëlle Martins, nous a indiqué un autre nom de créateur de caractères typographiques ayant vécu à Boissettes : M. Roger Excoffon.

Pour aller plus loin...

« La première police d'écriture est le caractère Blackletter créé par Gutenberg et utilisé pour la célèbre Bible de Gutenberg, imprimée vers 1455. En 1470, Nicolas Jenson crée des caractères romains basés sur les textes anciens des monuments romains ».

Source Wikipédia

Erratum dans la réponse au QUIZ N° 5

Merci à une lectrice attentive d'avoir relevé une grossière erreur dans le précédent journal dans la réponse au Quiz.

D'où cette correction qui s'impose : Saint-Jacques de Compostelle se trouve en Espagne (capitale de la Galice) et non au Portugal !

<https://www.amis-de-compostelle.fr/de-paris-a-vezelay/>

QUIZ N° 7

Après la cessation d'activité de la fabrique de porcelaine de Boissettes, quelle activité a succédé à celle-ci dans la rue de l'Église aujourd'hui « rue Paul Gillon » ?

Envoyez vos réponses et/ou suggestions à mairie@boissettes.fr

État civil

L'équipe municipale adresse ses sincères condoléances aux familles éprouvées par le décès de :

M. Urbano VALERIANI : le 7 février 2026

M^{me} Liliane DE PRETTO : le 5 mars 2026



Bloc-notes



Mini cookies à la banane (3 ingrédients)

Une recette express, sans balance et presque impossible à rater !

Ingrédients : 2 bananes bien mûres, 100 g de flocons d'avoine, 1 poignée de pépites de chocolat (facultatif).

Préparation : 1. Écrase les bananes dans un saladier. 2. Ajoute les flocons d'avoine et mélanger. 3. Incorpore les pépites de chocolat. 4. Dépose des petits tas sur une plaque.

Cuisson : Fais cuire 10 à 15 min à 180°C.

Astuce : ajoute une pincée de cannelle ou remplace le chocolat par des raisins secs !